

20 du 12 Février 2022 (extrait)

minutes -

TOULOUSE : FAUT-IL VRAIMENT GARDER LES TERRASSES COVID DES BARS ET RESTAURANTS AU-DELA DU 31 MARS ?

SUR LA TABLE Très attendue par les restaurateurs, limonadiers et fêtards, la pérennisation des fameuses terrasses Covid de Toulouse se heurte à l'hostilité des associations de riverains

Hélène Ménal - Publié le 12/02/22 à 10h35 — Mis à jour le 12/02/22 à 10h35

- La mairie de Toulouse s'apprête à pérenniser les terrasses éphémères autorisées pour aider les restaurateurs à passer le cap de la crise sanitaire.
- Des riverains, gênés par les nuisances, s'opposent à ces arbitrages prévus pour 31 mars et plaident pour un retour à la normale.
- Loi Climat oblige, les terrasses maintenues devront évacuer leurs chauffages d'appoint.

« Ce morceau de rue, personne n'y passe en voiture, autant en faire une esplanade avec des terrasses ». Gilles, trentenaire adepte des sorties nocturnes au centre-ville de [Toulouse](#) parle d'une partie de la rue des Trois-Journées, près de Wilson. Il a pris ses habitudes sur les grandes terrasses de bars et restaurants, ces extensions autorisées depuis la fin du premier [confinement](#) pour permettre aux professionnels de se refaire une santé.

A ce jour, selon la mairie, 422 établissements profitent encore de ce régime particulier, bravant les frimas de l'hiver. Leur autorisation est valable jusqu'au 31 mars. Mais la question de la pérennisation des terrasses est déjà sur la table. [Le Capitole](#) organise le 17 février une réunion de concertation entre riverains et professionnels, dont l'intitulé indique clairement que le provisoire va devenir définitif.

« **Trop de terrasses nuit au plaisir de circuler** »

Et la perspective a le don de mettre en boule des riverains et d'usagers. « On va vers une levée restrictions sanitaires, il n'y a aucune raison pour qu'elle ne s'accompagne pas d'un retour à la normalité dans l'espace public », estime Richard Mébaoudj, le président de **l'association 60 millions de piétons 31** pour qui « trop de terrasses nuit au plaisir de circuler ».

L'association **Bien vivre Toulouse centre (BVTC)** est sur la même ligne. Pointant « les nuisances sonores insupportables dès les livraisons matinales de boissons jusqu'aux fermetures nocturnes » et « les odeurs permanentes désagréables de tabac et de cuisine », elle s'oppose à « la transformation du centre-ville en gigantesque terrasse à ciel ouvert ».

Des études sur les nuisances

Alors toutes les terrasses XXL vont-elles être reconduites malgré tout ? Christophe Alves, l' élu en charge du domaine public rappelle qu'une étude est en cours sur trois critères : la protection du patrimoine, les problématiques d'accessibilité et de circulation, et les nuisances sonores. « Un retour va être effectué en interne au cours de la première quinzaine de mars pour un arbitrage avant la date butoir du 31 mars », dit-il.

Et sur ce point, Olivier Bouscatel, du groupement national des indépendants de l'hôtellerie et de la restauration (GNI), n'est pas inquiet. « On ne peut pas stigmatiser toute une profession pour trois ou quatre points de friction. Dès lors que la plupart des endroits ne posent pas problème, il n'y a aucune raison que les terrasses ne soient pas reconduites », estime le restaurateur. Contrairement aux associations frondeuses, il assure que des tas de riverains de centre-ville se sentent rassurés par la présence des terrasses tard le soir.

Des questions pour la place du Capitole

La place du Capitole fera probablement des points durs des discussions imminentes. Même Gilles, notre noctambule, trouve **anormal que les extensions de terrasses y obligent les piétons à marcher sur la chaussée**. « Quelques bancs placés sur le périmètre de la place suffiraient à répondre au besoin de convivialité », avance Richard Mébaoudj. Olivier Bouscatel, directement concerné, a une autre idée : « la place est grande, il suffirait de reculer les terrasses d'1,50 ou 2 m pour laisser une bande piétonne », réfléchit-il.

Une chose est sûre, sur les terrasses pérennisées au 31 mars, les clients devront attendre la douceur printanière en doudoune. A cette date, les chauffages extérieurs seront bannis. Olivier Bouscatel a beau trouver la mesure disproportionnée, « à l'heure où on organise une Coupe du Monde dans des stades climatisés », Toulouse ne pourra pas déroger à la Loi Climat.

XXXXXXXXXXXXXX